

Adaptations de la Conception générale du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» du 2 avril 2008, annexe V: cahiers des charges

1. Modification du titre et des compléments du chiffre 4 Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN)¹

Nouveau titre

Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)

Nouveaux chiffres 4.2 et 4.3

- 4.2 elle engage, après consultation de l'OFEN, les membres ainsi que le président du Groupe d'experts "stockage géologique en profondeur" (GESGP); définit annuellement, en collaboration avec le GESGP, les points prioritaires des travaux du groupe d'experts ; conclut les contrats avec les membres et le président
- 4.3 elle met à disposition le secrétariat, gère la page internet et supporte les coûts du GESGP. Le ou la secrétaire participe avec une fonction consultative aux séances du GESGP

Les anciens chiffres 4.2 et 4.11 deviennent les chiffres 4.4. à 4.13

2. Chiffre 5 Commission pour la gestion des déchets radioactifs (CGD)

L'ancien chiffre 5 est supprimé.

~~**Fonction principale** La CGD exerce un rôle consultatif auprès de la DSN sur les questions Géologiques~~

- ~~5.1 elle soutient la DSN dans son travail d'évaluation des critères techniques de la sécurité dans le cadre des procédures du plan sectoriel et de l'autorisation générale~~
- ~~5.2 en couches géologiques profondes du point de vue de la technique de construction~~
- ~~5.3 elle prend position, à l'attention de la DSN, sur les demandes d'autorisation d'investigations Géologiques~~
- ~~5.4 elle participe au Forum technique sur la sécurité~~

3. Nouveau chiffre 5 Groupe d'experts "stockage géologique en profondeur" (GESGP)

Fonction principale Le GESGP soutient l'IFSN sur les questions géologiques et de technique de construction concernant le stockage géologique en profondeur

- 5.1 il soutient l'IFSN dans l'évaluation des critères techniques de la sécurité dans le cadre des procédures du plan sectoriel et de l'autorisation générale
- 5.2 il délivre, à l'attention de l'IFSN, des prises de position sur l'évaluation géologique des domaines d'implantation géologiques et des sites d'implantation, ainsi que sur la faisabilité de dépôts en couches géologiques profondes du point de vue de la technique de construction

¹ La DSN est devenue une instance juridiquement indépendante le 1^{er} janvier 2009; elle a été intégrée à l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN).

- 5.3 il délivre, à l'attention de l'IFSN, des prises de position sur les demandes d'autorisation d'investigations géologiques et participe aux commissions de surveillance pour leur suivi
- 5.4 il participe au Forum technique sur la sécurité
- 5.5 il conseille l'IFSN lors de l'implication d'experts